

# Salaires Rien n'est réglé !

Sur la question des salaires, rien n'est réglé dans la fonction publique.

**Les salaires dans le secteur public sont plus bas que dans le secteur privé**, en moyenne de 3,7% selon l'INSEE. Les salaires moyens du privé sont supérieurs de 200 euros au salaire moyen dans la fonction publique.

Les discours de "modération salariale" du gouvernement sur la paye des travailleuses et travailleurs du secteur public sont inacceptables.

## Solidaires Fonction Publique

### Des salaires qui stagnent ou qui baissent

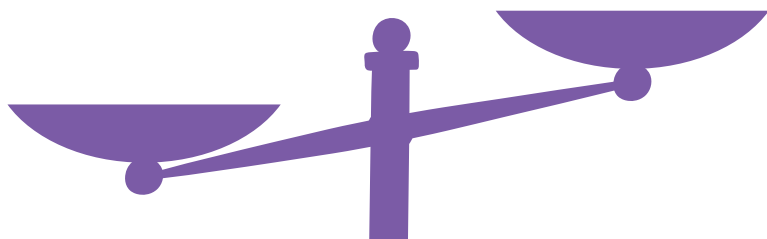
Dans la fonction publique, les salaires nets moyens n'ont pratiquement pas augmenté depuis près de 15 ans quand on considère l'inflation. Ainsi, l'Insee indique que dans toute la fonction publique, l'augmentation moyenne des salaires n'a été que de 0,1% entre 2009 et 2022.

Dans le détail, c'est encore pire pour la fonction publique de l'État : le salaire y a baissé de 1,8% !

### Le revenu moyen des salarié-es contractuel-les est inférieur de 260 euros à celui des fonctionnaires.

En 10 ans, le nombre de salarié-es sans le statut de fonctionnaire a bondi de plus d'un tiers dans la fonction publique. Et on comprend bien pourquoi : bien souvent, il permet de recruter à l'économie des agent-es qui effectueront pourtant les mêmes tâches. Plus d'une agent-e sur cinq est désormais contractuel-le. L'État, les hôpitaux, les collectivités territoriales sont les principaux acteurs du dumping social en France, qui prive également les régimes de retraite du secteur public de cotisations.

### Des écarts de salaires importants entre fonctionnaires et contractuel-les



# Un salaire indiciaire qui ne progresse pas



Le salaire brut, dépendant du point d'indice, est bien différent des primes et des indemnités. L'essentiel du régime de retraite des fonctionnaires dépend en effet de l'indice atteint en fin de carrière. De même, les régimes indemnitaires peuvent varier.

Depuis 2000, **le coût de la vie a augmenté de 52%. Le salaire indiciaire, à échelon constant, n'a augmenté que de 15%.** Si l'on excepte quelques rééchelonnement obtenus de haute lutte dans certains secteurs, l'essentiel de la compensation en termes de pouvoir d'achat s'est traduit par des primes et des indemnités. En procédant ainsi, les pouvoirs publics assèchent les régimes de retraite des fonctionnaires.

Si le public fait un peu moins pire que le privé en matière d'inégalités salariales entre les hommes et les femmes, les inégalités persistent. **À temps plein, les femmes ont un revenu 12,7% plus faible que celui des hommes.** Mais les femmes ont une quotité horaire bien souvent supérieure à celle des hommes, ce qui conduit leur salaire réel à être 15% plus bas que celui des hommes en moyenne. L'écart de salaire a mis 26 ans à se résorber de 3 points. Cela signifie que si rien ne change, on peut espérer une égalité de salaires dans un siècle.



## Des inégalités salariales qui persistent entre femmes et hommes



**Pour calculer la perte occasionnée par le gel du point d'indice depuis 24 années, Solidaires met à disposition un simulateur disponible ici !**

**Solidaires**  
Fonction Publique



@solidairesfp.solidaires.org



solidairesfp



@SolidairesFP